

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 juillet 2018

**Étaient présents** : M. POUJADE, Mme BRU Agnès, M. BRU Alexis, M. NADAL, Mme MOUSSAOUI, M. DEMNI, Mme SANCHEZ, M. BALARDY, Mme ESCORISA-GRIMAUD, M. TORAN,

**Absents (excusés)** : M. DENIS, Mme DUBOIS, Mme GUTIERREZ, Mme BOUALAM, Mme SORROCHE, M. ALBERT

**Secrétaire de séance** : Mme BRU Agnès

**Date de la Convocation** : le 4 juillet 2018 / **Date d’Affichage** : le 4 juillet 2018

### PERSONNEL

#### **RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A DES BESOINS LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE**

(EN APPLICATION DE L’ARTICLE 3.1° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Considérant les changements à venir dès la rentrée de septembre 2019 qui auront une répercussion sur l’organisation des services scolaires et périscolaires :

- Retour à la semaine scolaire des 4 jours
- Construction de la nouvelle cantine scolaire
- Accroissement de la fréquentation au Centre de Loisirs

Le Conseil Municipal DECIDE le recrutement d’un agent contractuel, sur la base d’un temps de 31/35ème annualisé, dans le grade d’Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 Août 2019. Cet agent interviendra à l’entretien des bâtiments publics, notamment au centre de loisirs au niveau de l’entretien des bâtiments mis à disposition de l’association « Espace Jeunesse », ainsi qu’au service restauration tant au niveau du centre de loisirs que dans le cadre de la restauration scolaire.

#### **MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE**

*Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l’agent ayant pour fonctions l’entretien des locaux et la restauration scolaire.*

*Il propose de porter cette durée hebdomadaire actuelle de 21.5/35<sup>ème</sup> à 24/35<sup>ème</sup> dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018 afin de pallier à l’augmentation des effectifs à la cantine municipale et au réaménagement du service suite au départ d’un agent ayant dû être reclassé dans d’autres fonctions.*

Le Conseil Municipal DECIDE la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, d’un emploi permanent à temps non complet (21h30 hebdomadaires) et la création d’un emploi permanent à 24h hebdomadaires d’Adjoint Technique affecté à la restauration scolaire et à l’entretien des locaux

### CONVENTIONS

#### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RESTAURATION ET LA RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D’ETAT CIVIL CONSTITUE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU TARN**

Le Conseil Municipal DECIDE d’adhérer à ce groupement de commandes et d’approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le CDG81 coordonnateur du groupement et l’habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

#### **DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L’INCENDIE**

#### **CONVENTION DE COOPERATION pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d’adduction d’eau et l’entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d’adduction d’eau potable**

*Par délibération du 12 avril 2018, nous avons approuvé la convention à signer avec le Syndicat du Dadou concernant la Défense Extérieure contre l’incendie. Depuis, la Communauté d’Agglomération nous a informés que la compétence Défense Incendie étant transférée à l’Agglo hors les pouvoirs de police, la convention devait être tripartite. Il y a donc lieu de délibérer de nouveau pour approuver la nouvelle convention.*

Le Conseil Municipal APPROUVE la conclusion avec la C2A et le SIAH du DADOU de la convention de coopération pour le maintien de la qualité et du bon fonctionnement du réseau d’adduction d’eau et l’entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des poteaux incendie raccordés au réseau d’adduction d’eau potable.

## **SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »**

La commune du Séquestre s'engage à la mise en place dans l'année en cours d'un plan incluant les dispositions suivantes :

1 - Restreindre, puis à terme, éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions.

2 - Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant à terme l'usage de matériels pour cuisiner et chauffer comportant des perturbateurs endocriniens.

3 - Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques de l'enjeu des perturbateurs endocriniens.

4 - Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant progressivement les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.

5 - Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

## **FINANCES**

### **SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET DE 500 000 € (à première échéance anticipée) AVEC LE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES**

*La commune du Séquestre a encore à sa charge 4 emprunts qui arrivent à échéance dans les années qui viennent :*

	Montant	Date	Objet	Taux	Dernière échéance
Caisse épargne	634 877 €	2003	Complexe	2.3%	En 2018
C2A	250 000 €	2008	Voirie	4.757%	En 2019
Banque postale	150 000 €	2015	Centre loisirs	1.24%	En 2020
CAF	26 923 €	2015	Centre loisirs	0%	En 2024

*Ainsi dès l'année prochaine, nous aurons à payer environ 53 000 € de moins en remboursement d'emprunt, et arriverons quasi à zéro dès 2021 (il restera seulement 2700 € de remboursement du prêt CAF). En l'état actuel des emprunts, la commune n'aurait plus aucune dette à compter de 2025.*

*Afin de financer les gros investissements 2018 et 2019 (rénovation du stade, construction de la cantine scolaire) il a été décidé lors du vote du budget primitif le 12 avril 2018, de souscrire un emprunt de 500 000 €.*

*Des propositions de financement ont été déposées par trois établissements de crédits.*

*En tenant compte du montant des intérêts proposés et de la possibilité de contracter également un prêt relais pour financer les projets en attente de réception des recettes de subventions et du FCTVA, l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.*

Le Conseil Municipal DECIDE de contracter un emprunt (à première échéance anticipée) de 500 000 € sur 15 ans auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées au taux fixe équivalent de 1.368 % sur la base d'un taux actuariel de 1.51%. La commission d'engagement est de 500 €.

### **SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET COURT TERME « CREDIT RELAIS » DE 380 000 € AVEC LE CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES**

*Afin de financer les travaux des vestiaires du stade et la construction d'une cantine scolaire, il a été demandé un certain nombre de subventions. De même, à N+2 des dépenses, nous toucherons le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).*

*Afin de pouvoir financer le paiement de l'ensemble des dépenses, avant de toucher les recettes correspondant aux subventions et au FCTVA, il est proposé de contracter un prêt relais auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.*

*Les fonds pourront être débloqués en 2 à 3 fois, en fonction des besoins, et le remboursement anticipé autorisé sans frais.*

Le Conseil Municipal DECIDE de contracter auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un prêt à court terme d'un montant maximum de 380 000 € sur 24 mois, à taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois + marge de 0.5 % soit 0.5 % au jour de la proposition (en cas d'index négatif de l'Euribor 3 mois, il sera réputé égal à zéro). La commission d'engagement est de 380 €.

## **REPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE ET DEMANDE DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE**

La communauté d'agglomération de l'albigeois a été désignée lauréate du dispositif Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) qui lui permet, ainsi qu'à l'ensemble de ses communes membres, d'être éligible au programme Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le montant de ces CEE est calculé en fonction des économies d'énergie engendrées par les travaux ; ils peuvent très largement financer les travaux de rénovation énergétique.

Il est encore possible de bénéficier de CEE cette année si les travaux sont terminés et payés (avec attestation de la trésorerie) avant la mi-décembre 2018.

Suite à plusieurs demandes de devis pour le remplacement des menuiseries de l'Ecole, il est proposé de retenir le devis de La Miroiterie Malzac pour un montant de 89 110.88 € HT.

L'analyse du devis dans le cadre du programme CEE révèle une prime CEE totale de 79 163.60 €.

Il vous est donc également proposé de valider le principe de dépôt de ce projet dans le cadre du programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV ».

Le Conseil Municipal VALIDE le devis de la société Miroiterie Malzac pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries de l'école pour un montant de 89 110.88 € HT, et DIT que ces travaux feront l'objet d'une demande de Certificats d'Economie d'Energie dans le cadre du TEPCV (prime CEE totale de 79 163.60 €).

## **BUDGET 2018- DM N°2 : TRANSFERT DE CREDITS**

Afin de pouvoir remplacer les menuiseries de l'école cette année pour profiter des CEE, il y a lieu de modifier le budget primitif qui ne prévoyait pas cette dépense.

Un montant de 160 500 € avait été provisionné à l'article 204-1512 (chapitre 204) pour être versé à la communauté d'agglomération de l'albigeois en 2019 afin de financer le projet de réaménagement de la Baute. Ces fonds ne seront pas versés cette année, il est donc possible de transférer une partie à l'opération 111 (travaux de bâtiments) afin de financer les changements de menuiseries de l'école.

Le Conseil Municipal MODIFIE le budget primitif 2018 de la manière suivante :

TRANSFERTS DE CREDITS - Section Investissement - Dépenses

Article 204-1512 (bâtiment et installations) → Pas d'opération - chapitre 204 : - 110 000 €  
(fonds de concours voirie)

Article 21312 (travaux bâtiments scolaires) → Opération 302000111 - chapitre 021 : + 110 000 €

## **ECOQUARTIER**

### **THEMELIA – ZAC-ECOQUARTIER : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC) POUR 2017**

Le Conseil Municipal APPROUVE le CRAC 2017 de la ZAC Camp Countal et DONNE quitus à THEMELIA sur le développement de l'opération au point de vue administratif, étude, réalisation et financier pour l'exercice 2017

## **SPL AREC (ex ARPE)**

### **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUTORISATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE A PARTICIPER AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

D'une part, la Région Occitanie s'étant fixée pour objectif de devenir la première région à énergie positive d'Europe d'ici 2050, elle envisage de procéder à une augmentation de son capital social au sein de la SPL AREC par voie d'émission de 103 365 actions nouvelles de 20,80 euros chacune.

D'autre part, le Conseil d'Administration de la SPL AREC Occitanie envisage de procéder à une réduction du capital social d'une somme de 612 415 euros, par voie d'apurement du compte Report à nouveau et par diminution de la valeur nominale de chaque action ramenée de 20,80 euros à 15,50 euros. Le capital social de la SPL AREC Occitanie s'élèvera alors à 1 791 025 euros (115 550 actions de 15,50 euros chacune).

En tant qu'actionnaire de la SPL AREC (pour 108.50 € soit 0.01 % du capital social) la commune du Séquestre doit délibérer pour autoriser ces modifications.

Le conseil municipal approuve ces modifications du capital social de la SPL AREC Occitanie et approuve le projet de modification de l'article 7 et de l'annexe 1 des statuts relatifs à la composition du capital social relatif à ces changements.

La séance est levée à 22h10